INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

CENTENAIRE

DE L'ÉLECTION DE

QUATREMÈRE DE QUINCY

A L'INSTITUT

CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE

Le 16 février 1804

NOTICE SUPPLÉMENTAIRE

SUR SA VIE ET SES TRAVAUX

PAR

SON SUCCESSEUR IMMÉDIAT

HENRI WALLON

Lue dans la séance publique annuelle du 13 novembre 1903



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M D CCCC III

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

CENTENAIRE

DE L'ELECTION DE

QUATREMÈRE DE QUINCY

A L'INSTITUT

CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE

Le 16 février 1804

NOTICE SUPPLÉMENTAIRE

SUR SA VIE ET SES TRAVAUX

PAR

SON SUCCESSEUR IMMEDIAT

HENRI WALLON

Lue dans la séance publique annuelle du 13 novembre 1903



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M D CCCC III

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

CENTENAIRE

DE L'ÉLECTION DE

QUATREMÈRE DE QUINCY

A L'INSTITUT

CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE

Le 16 février 1804

NOTICE SUPPLÉMENTAIRE

SUR SA VIE ET SES TRAVAUX

PAR

SON SUCCESSEUR IMMÉDIAT

HENRI WALLON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

Quatremère de Quincy, qui a jeté tant d'éclat sur l'Institut, n'a pas attendu jusqu'aujourd'hui pour avoir sa notice dans nos annales. Mon cher maître et vénéré prédécesseur M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, s'était acquitté de ce devoir dans la séance publique de 1864, et le jour des funérailles, le 30 décembre 1849, le président de notre Académie M. Magnin et M. Raoul-Rochette,

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, lui avaient adressé sur sa tombe les derniers adieux de l'Institut. Quelques mois après, M. Barrière, dans le *Journal des Débats* (17 avril 1850), un peu plus tard notre confrère Étienne Quatremère, son cousin issu de germain, dans le *Journal des Savants* (novembre 1853), Alfred Maury dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle* ont rappelé sa vie et ses travaux. Le comte Delaborde ne pouvait pas l'oublier dans son *Histoire de l'Académie des Beaux-Arts* et l'École des Beaux-Arts lui a payé aussi son tribut d'éloges. Il y a une dizaine d'années, M. Henry Jouin, secrétaire de l'École, a fait, tant sur sa personne que sur ses œuvres, une notice où il a pu mettre à profit les documents que lui avait communiqués son fils adoptif, M. Adolphe Leclère, documents dont M. Guigniaut n'avait pas manqué de faire lui-même usage dans sa notice (1).

Pourquoi donc ai-je la témérité d'y ajouter un supplément?

Depuis quelques années, l'usage s'est établi dans plusieurs Académies de remettre au nouvel élu le soin de rappeler les titres de son prédécesseur. J'ai cru qu'une occasion m'était offerte d'invoquer rétrospectivement pour moi-même cette récente coutume. Il y a cent ans que mon prédécesseur a été élu, et la présente séance publique est la plus proche du centième anniversaire de cette élection qui eut lieu le 16 février 1804. Aujourd'hui, le nouvel élu a la primeur de l'éloge, et c'est un titre pour son travail. Je

(1) Particulièrement dans la nouvelle édition qu'il en fit en 1866; il y donne toutes ses notes.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

suis un bien ancien élu, et venir, après tant d'autres si compétents, reprendre l'éloge de Quatremère de Quincy n'ajoute guère au mérite de l'œuvre; mais en les appelant en témoignage et en m'autorisant de leurs jugements, j'aurai du moins l'humble avantage (et c'est le seul honneur que je revendique) de les associer à cette solennité.

Antoine-Chrysostome Quatremère de Quincy, à qui j'ai succédé en 1850, est né le 28 octobre 1755. Son père, François-Bernard Quatremère de l'Épine (surnom qu'il prit plus tard comme son fils celui de Quincy), était frère puîné de Nicolas-Étienne, aïeul de notre confrère, l'orientaliste Étienne Quatremère. Les deux frères, mariés à deux sœurs, Anne-Charlotte et Marie-Anne Bourjot, étaient associés dans un important commerce de draps, tous deux fort considérés dans la ville de Paris et même à la cour (1). Quatremère de l'Épine, qui avait deux fils, les avait fait élever au collège Louis-le-Grand et il destinait le plus jeune, le seul dont nous avons à parler ici, à quelque charge dans la magistrature; mais le jeune homme avait d'autres goûts. Dès son enfance il avait manifesté de rares dispositions pour les arts du dessin, notamment pour la sculpture. En vain son père, qui n'en voulait pas faire un artiste, l'avait-il confié à un professeur de droit : le professeur, ne réussissant pas à l'intéresser au Digeste, lui apprit le trictrac : il y devint très fort. Heureusement il n'avait pas perdu son

(1) M. Paul Lacombe, allié à la famille Quatremère, a dressé, avec le concours d'un autre membre de la famille, un tableau généalogique de ses deux branches, en remontant à JEAN QUATREMÈRE, originaire de Champs, près Auxerre (Yonne), porté comme décédé, dans un acte de 1682, bisaïeul des deux frères, Nicolas-Étienne et François-Bernard.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

goût pour les arts du dessin, et même pour la musique. Il reçut, pour la sculpture, des leçons de Julien, élève de Coustou et plus tard membre de l'Académie. Il était tout préparé à pousser plus loin ses études quand, en 1776, sa mère mourut; il usa de sa part d'héritage pour aller en Italie où il passa quatre ans, séjournant à Rome d'abord, puis à Naples et en Sicile. Il apportait à Rome le culte de l'antique et il y trouvait, à son grand étonnement, le goût faux et maniéré du règne de Louis XV (1). Il n'est pas besoin de dire avec quel zèle il visita en Italie ce que l'on avait mis au jour d'Herculanum, de Pompéi, comme aussi les monuments de l'architecture hellénique dans la Grande-Grèce et en Sicile. Il fit le voyage de Naples avec le peintre Louis David qui, en 1775, avait obtenu le grand prix de Rome, et c'est lui, nous dit M. Guigniaut, qui, remplissant le rôle de Minerve auprès d'Hercule, décida son compagnon à choisir la bonne voie : l'école classique en peinture allait trouver son maître dans l'élève de Vien. Il revint à Paris en 1780, et c'est probablement sous l'influence de ce qu'il avait vu de l'art antique, dans son voyage, qu'il voulut compléter sa science d'antiquaire, en étudiant l'architecture. Mais ses études lui faisaient un besoin de revoir l'Italie. Ce fut de ce dernier voyage que data sa liaison avec Canova dans l'atelier duquel il trouvait la sculpture selon son idéal (2). Ce fut alors aussi que, pour recueillir les éléments de son travail sur l'architecture dorique, il revit

---

(1) Quatremere de Quincy, *Canova et ses ouvrages*, p. 30, et Guigniaut, *Notice*, p. 30.

(2) *Canova et ses ouvrages*, p. 29 et Henry Jouin, p. 8.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

Naples, Pæstum, Salerne et en Sicile les ruines d'Agrigente. Il revint à Paris en 1784, et l'Académie des Inscriptions ayant mis au concours, pour l'année suivante, l'*examen de l'architecture égyptienne et sa comparaison avec l'architecture grecque*, il concourut et eut le prix. La question, il faut le dire, était prématurée; et le mémoire ne pouvait présenter que des solutions imparfaites quand l'auteur le fit imprimer, sans le remettre au point, quelques années après l'expédition d'Égypte (1803).

Le mémoire couronné en 1785 avait attiré l'attention sur son auteur, et c'est à lui que Panckoucke, éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*, s'adressa pour faire, dans cette grande collection, le *Dictionnaire de l'architecture*. Le premier volume parut en 1788, avec une dédicace à Lamoignon (Malesherbes), garde des sceaux (1). En 1789, il donnait dans le *Mercure de France*, autre publication de Panckoucke, une dissertation sur les *Opéras bouffons italiens* qui fut aussi publiée en brochure (2); il y examinait si la musique n'est que la servante de la poésie et dans quelle mesure elle y peut suppléer. Mais en 1789, en France, il s'agissait de bien autre chose que d'*opéras bouffons;* et c'est aussi le commencement d'une période nouvelle dans la vie de Quatremère.

Appartenant à une famille qui avait son rang dans la bourgeoisie parisienne, il avait dû approuver la convocation des États généraux. Il était libéral, et il en attendait des réformes qui supprimeraient de criants abus, sans ébranler

(1) Le second parut en l'an IX (1800), le troisième seulement en 1825.
(2) Fonds Huzard à la bibliothèque de l'Institut, t. XXXI, n° 1.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

le pouvoir royal : car ce pouvoir, sagement pondéré, était, à ses yeux, la garantie de l'ordre public. Il devint membre de la Commune de Paris, et débuta dans les affaires qui intéressaient la ville, en plaidant devant la municipalité la cause de la liberté des théâtres, dans un conflit qui s'était élevé entre les comédiens français et les comédiens italiens. Il eut aussi à prendre part au débat suscité dans la Commune par Louis David en février 1790 sur le règlement de l'Académie de peinture et de sculpture.

Il publia à ce sujet ses *Considérations sur les arts du dessin en France suivies d'un plan d'académie ou d'école publique et d'un système d'encouragement* (Paris, 1791), brochure après laquelle il fit paraître, dans la même année, une première et une seconde suite à ces *considérations*, que M. Jouin indique aussi. Mais, chose curieuse et qui n'a pas été remarquée, c'est Quatremère de Quincy qui a eu, quatre ans avant la Convention, la première idée d'un Institut ayant ses trois classes des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts : *Seconde suite aux considérations sur les arts du dessin ou projet de règlement pour l'École publique des arts du dessin et de* L'EMPLACEMENT CONVENABLE A L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS (1).

Cette brochure est tout un traité en huit chapitres : c'est le septième qui est consacré à cet Institut. Il ne s'agit pas, sans doute, de la résurrection des Académies, et cet Institut est plutôt une école ; mais l'idée de l'union des trois classes et la nécessité de leur union y est spécialement in-

(1) On la trouvera à la Bibliothèque de l'Institut, fonds Huzard, t. XXXI, n° 3.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

diquée (1). Singulière coïncidence : c'est au Louvre qu'il parle aussi de les installer :

N'avons-nous pas, dans la vaste et magnifique enceinte du vieux Louvre, l'édifice qu'il nous faut?... C'est là que doit s'ouvrir ce lycée universel, c'est là que doit se fixer ce sanctuaire de la science (*ibid.*, p. 89).

Autre affaire administrative où il s'agissait d'art et où par conséquent on avait toute raison de recourir à Quatremère. A la mort de Mirabeau, quand l'Assemblée nationale décréta l'érection de l'église Sainte-Geneviève en Panthéon, consacré à la sépulture des grands hommes, ce fut lui que la Commune de Paris chargea de faire subir à l'édifice les modifications intérieures réclamées par sa destination nouvelle, et l'on a le rapport adressé en conséquence par Quatremère au Directoire de Paris (2).

---

(1) « La liaison des sciences, des lettres et des arts, la correspondance qui existe entre les trois régions des connaissances et des facultés humaines, la nécessité d'un chef-lieu commun, d'un point central d'instruction pour toute la France, au milieu duquel s'élèverait cet arbre méthodique de la science, qui, jusqu'à présent, n'a existé que dans les livres; l'utilité enfin d'un institut général, correspondant avec toutes les écoles partielles du royaume, n'échapperont point à la sage prévoyance et à la profondeur de nos Législateurs (*ibid.*, p. 88). »

(2) *Rapport sur l'édifice de Sainte-Geneviève fait au directoire du département de Paris*, par M. Quatremère de Quincy, à Paris, de l'imprimerie royale MDCCXCI.

M. Jouin fait observer que la peinture (qui a su y prendre aujourd'hui la grande place) était, dans le plan de Quatremère, sacrifiée à la sculpture qui avait toutes ses prédilections, et il ajoute, à propos du choix dont il avait été lui-même l'objet : « Il convient de dire que Quatremère ne négligea rien pour appeler sur lui en cette circonstance les suffrages de la Commune. Usant de ses relations étroites avec Panckoucke, il reproduisit, en tête du *Moniteur* du 13 avril 1791, un article de son *Dictionnaire d'architecture*

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

M. Jouin, qui l'a cité, la fait suivre d'une autre pièce inédite : c'est la « délibération prise le 19 juillet 1791 sur le rapport qui lui a été fait par M. Quatremère de Quincy au nom des commissaires de l'instruction publique » ; cette délibération porte :

> Pour l'administration et direction générale des travaux de cet édifice, le Directoire a nommé M. Quatremère de Quincy. Il arrête que MM. Rondelet et Soufflot continueront d'être employés dans la direction des travaux, le premier comme inspecteur de construction, le second comme inspecteur d'ornements (1).

Soufflot, l'auteur du monument, maintenu comme employé dans la direction des travaux!

Mais Quatremère allait quitter la Commune pour monter plus haut, et le *Moniteur universel*, le journal récemment créé par Panckoucke, allait devenir, pour les neuf ou dix années qui vont suivre, la principale source de son histoire.

L'Assemblée nationale Constituante avait cédé la place à la Législative, et Quatremère, en raison de la notoriété qu'il avait acquise au département, fut élu député de Paris à la nouvelle assemblée. C'est là qu'il donna la vraie mesure de la fermeté de son caractère et de la sagesse de son esprit. Le temps allait à l'orage : l'Assemblée nationale avait fait la Constitution; l'Assemblée législative, qui

---

qu'il faisait précéder des lignes suivantes »... (lignes qui témoignent que depuis plus d'un an il avait exprimé et justifié le vœu réalisé par le décret de l'Assemblée).

(1) Jouin, *Notice*, p. 16-18 et la note qui énumère les quatre rapports sur ce sujet.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

en procédait, était en voie de la démolir. En bien, en mal, l'éloquence peut beaucoup dans ces luttes : les Girondins en fournissent la preuve. Quatremère de Quincy n'y prétendait pas, mais ses discours sont des actes et ces actes lui font grand honneur. Les Jacobins, minorité remuante, impérieuse, tendent déjà à la domination; mais lui, grand et fort, le regard assuré, le verbe haut, il est de taille et d'humeur à leur tenir tête. Dès le début, il se montre bien tel qu'il est, ami de l'ordre et de la liberté; l'ordre, sans quoi la liberté est bien compromise. L'Assemblée a provisoirement adopté le règlement des Constituants, et on demande qu'il soit mis en délibération, article par article. Point de perte de temps!

Le règlement le moins compliqué sera le meilleur, ou plutôt le seul règlement devrait être l'habitude du respect pour la loi.

De l'ordre dans l'arrangement des lieux et dans la tenue des séances :

Notre salle est une arène de gladiateurs où chacun se dispute la parole. Dans une salle qui offre le spectacle d'une grande rue, où tout le monde circule et cause, il est impossible de discuter (1).

Quelques jours après, il prenait la parole dans une question qui intéressait les artistes exposants au Salon du Louvre. Les membres de l'Académie de peinture et de sculpture avaient, dans la distribution des récompenses, un avantage très marqué sur les artistes qui lui étaient étrangers. Les académiciens, en 1791, s'étaient trouvés au

(1) Séance du 11 octobre 1791, *Moniteur* du 12. Réimpressions, t. X, p. 87.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

nombre de soixante parmi les trois cents exposants, le cinquième des exposants. Or, d'après le décret de l'Assemblée constituante, les simples artistes n'avaient que vingt membres des leurs dans le jury des récompenses, et les académiciens y comptaient toute leur classe, titulaires et agréés, au nombre de cent quarante ou cent soixante (car leur nombre n'était pas limité) ; ajoutez deux membres de l'Académie des belles-lettres et deux de l'Académie des sciences. Quatremère de Quincy, partisan de l'égalité, proposa que les jurés académiciens fussent réduits au nombre de vingt comme les autres, et il demandait l'urgence, attendu que la convocation du jury était pour le lendemain (1). L'urgence ne fut pas votée, ce qui permit à l'Académie des beaux-arts de venir dans l'assemblée exprimer un vœu conforme à l'avis de Quatremère. Elle fit mieux; elle demanda de ne pas faire partie du jury, ne voulant pas qu'on pût mettre en suspicion des jugements favorables à ses membres (2).

Il ne craignait pas de heurter le sentiment de l'Assemblée, quand elle lui paraissait entraînée par la passion dans une voie funeste. Le 17 novembre 1791, Torné, évêque de la

---

(1) Séance du 19 octobre, *Moniteur* du 20, p. 151.

(2) Séance du 5 novembre, *Moniteur* du 6, *Ibid.*, p. 299, et H. Jouin, p. 21. — Le 24 avril 1792, au nom du Comité d'Instruction publique, il faisait un rapport à la suite duquel l'Assemblée rendait un décret en faveur de l'ancien capitaine de vaisseau de Rossel. Le brave marin était peintre en même temps. Il s'était chargé de peindre en dix-huit tableaux et de faire graver les principaux événements de la guerre d'Amérique, et s'y était ruiné dès avant la fin de l'entreprise. Conformément aux conclusions du rapporteur, l'Assemblée décida qu'il serait indemnisé et le chargea de continuer son œuvre.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

métropole du centre (Bourges), demandait la question préalable contre un article de la constitution civile du clergé qui prononçait la déchéance de tout traitement et pension pour refus du serment civique; comme on voulait voter sans l'entendre, Quatremère insista pour qu'il fût entendu, et il l'obtint(1). Autre exemple : le 1er février suivant, dans l'affaire de Bertrand de Molleville, ministre de Louis XVI, le comité de l'Assemblée proposait de déclarer au roi que son ministre de la Marine avait perdu la confiance de la nation, et le girondin Grangeneuve, appuyé par Ducos, réclamait même un décret d'accusation coutre lui; mais Quatremère, au milieu des murmures, osa prendre sa défense :

La Constitution, disait-il, a mis dans les mains du Corps législatif deux armes très redoutables. Il doit en user avec beaucoup de réserve et seulement contre les grands attentats... La postérité concevra-t-elle que des actes où il s'agissait de l'honneur, de la vie, de la fortune des citoyens, aient été assujettis, comme des jeux de spectacle, aux applaudissements, aux sifflets des spectateurs? (*Les mêmes voix, avec plus de force :* Au fait donc!) Ce que l'on peut dire avec vérité du décret d'accusation peut se dire, à plus forte raison, de cette espèce d'excommunication politique dont le Corps législatif peut frapper les principaux agents du pouvoir exécutif... Au roi seul appartient constitutionnellement la révocation des ministres.

Isnard intervint brusquement dans le débat :

Je demande qu'on entende quelqu'un pour le ministre, car M. Quatremère a parlé contre l'Assemblée, contre le comité, contre les tribunes, sans rien dire en faveur du ministre.

Et le *Moniteur* ajoute : « La propoition de M. Isnard

(1) Séance du 17 novembre 1791, *Moniteur* du 18, *Ibid.*, p. 397.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

est unanimement adoptée. » Ce qui n'empêcha pas le décret d'accusation d'être rejeté à une très grande majorité, et la proposition du comité, ajournée, à l'appel nominal, par 208 voix contre 193 (1).

Quatremère eut un rôle plus important dans une autre circonstance.

Au milieu des troubles causés par les difficultés des approvisionnements et la crainte de la famine, Simoneau, maire d'Étampes, avait été massacré dans une émeute sur la place du Marché. Il y était venu à la tête de la municipalité pour s'opposer à des hommes armés qui prétendaient taxer le prix du lait. Ce crime produisit une grande émotion dans l'Assemblée. On proposa l'érection d'un monument aux mânes du magistrat immolé dans l'exercice de ses fonctions (6 mars). Le député Laureau demandait un deuil de trois jours dans tout l'empire (8 mars). Plusieurs villes, Lyon, Nemours, Senlis célébrèrent en son honneur des fêtes funèbres (2 et 4 avril, 1er mai). — Quatremère, au nom du comité de l'Instruction publique, fit décréter une cérémonie nationale expiatoire :

Lorsque la liberté sera consolidée, disait-il, vous vous empresserez et vous consacrerez une fête générale en commémoration de tous les événements, de toutes les actions célèbres qui auront contribué à son affermissement... Mais vous n'avez pas voulu aujourd'hui généraliser celle dont il s'agit, parce que vous avez craint d'en atténuer l'effet. Le maire d'Étampes est mort au nom de la loi outragée. La loi seule doit partager son triomphe.

(1) Séance du mercredi au soir, 1er février 1792. *Moniteur* du 3, t. XI, p. 281.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

Et il proposait un décret en cinq articles :

Article premier. — Une cérémonie nationale, consacrée au respect dû à la loi, honorera la mémoire de Jacques-Henri Simoneau, maire d'Étampes, mort le 3 mars 1792, victime de son dévouement à la patrie.

. . . . . .

Art. 4. — Le cortège sera composé des magistrats nommés par le peuple, des différents fonctionnaires publics et de la garde nationale.

Art. 5. — L'écharpe du maire d'Étampes sera suspendue aux voûtes du Panthéon français.

Le parti de l'émeute (il y en a dans toutes les assemblées) se sentit touché par ce décret. Chabot en demanda l'ajournement; Albitte fit des objections sur le cortège, où entrait la garde nationale; mais Quatremère soutint le projet et le fit adopter (1). On le lui fera payer plus tard.

Dès ce moment déjà il était suspect. Il le fut davantage lorsque revint l'affaire de Bertrand de Molleville (qui n'avait été qu'ajournée) et de Montmorin, qui y fut jointe. — « A bas! allez à votre place, » lui cria-t-on quand il monta à la tribune le 18 mai (2); et il ne fut pas mieux accueilli, le 2 juin, quand il prit la défense d'un autre personnage, Duport-Dutertre, ex-ministre de la Justice (3).

---

(1) Séance du 12 mai, *Moniteur* du 13, t. XII, p. 368.

(2) *Moniteur* du 19, *Ibid.*, p. 419.

(3) Séance du 2 juin, *Moniteur* du 3 et du 5, *Ibid.*, p. 555 et 567. — Delaunay, d'Angers, l'en reprit vivement dans la séance du 5 : « C'est sans doute pour distraire votre attention des faits qui doivent seuls essentiellement la fixer que M. Quatremère vous a présenté des dispositions politiques et morales sur l'exercice du droit d'accuser. J'aime à croire qu'un attachement de vingt-cinq ans pour l'ex-ministre lui a fait illusion, et qu'il a jugé des faits plutôt avec le sentiment d'un ami qu'avec l'impassibilité

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

Mais ce n'étaient plus seulement les ministres du roi; c'était le roi lui-même qui était outragé, menacé jusque dans son palais. On connaît la journée du 20 juin et la démarche de La Fayette, qui en fut la suite. Cette démarche provoqua des pétitions dont Thuriot se fit l'interprète dans l'Assemblée, le 2 juillet :

Les pétitionnaires viennent d'ouvrir vos yeux sur un grand complot, formé contre la France. On veut vous donner un gouvernement militaire; on veut d'abord retirer les troupes de dessus les terres ennemies, et nous réduire à la défensive; on veut ensuite armer les départements contre Paris. Vous savez que la lettre de M. Lafayette était connue à Paris deux jours avant qu'elle vous fût adressée.

Et il demandait « le licenciement de l'état-major et la permanence des sections »; et « qu'on déclare à la France entière que la patrie est en danger ».

Quatremère ne laissa à personne le soin de répondre :

M. Thuriot vient de développer un grand projet de conjuration contre l'État. Je ne veux point réfuter ses idées. L'Assemblée a dû

---

d'un législateur. Ce n'est point de cette manière qu'on parvient à subjuguer une assemblée d'hommes sages; ce sont des faits qu'il lui faut et je vais vous en présenter. (*Moniteur* du 7 juin, *Ibid.*, p. 585.) Merlin ayant ajouté à d'autres imputations ce propos qu'il prêtait à Duport : « J'ai souvent dit au roi, comme le cardinal de Retz : « Sire, jamais je ne monte dans ma voi- « ture pour me rendre auprès de votre personne, sans la remplir de pisto- « lets, de crainte d'être assassiné par ces gueux-là », en parlant des députés de l'Assemblée nationale, — Quatremère s'écria : « Je déclare que cette dénonciation est une affreuse calomnie; mais je demande qu'on l'entende jusqu'au bout, afin d'en faire justice. » Beugnot, provoqué par un trait ironique de Ducos, prit à son tour la défense de Duport (p. 586 et suiv.). Épargné alors, on le retrouvera plus tard au tribunal révolutionnaire, 7 et 8 frimaire an II, 27 et 28 novembre 1793 (*Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. II, p. 121).

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

se convaincre que chacun peut imaginer des systèmes de conjuration, et tout le monde sait qu'il n'y a rien de si fautif que l'histoire des conjurations passées. (*On murmure.*) Je pourrais appeler à l'appui l'histoire du comité autrichien. (*On murmure.*) Je pourrais aussi dénoncer un de ces complots, mais qui ne gît point en conjectures : il est tout en faits; il ne tend qu'à opérer une nouvelle révolution.

Et il ajoutait :

Une nouvelle révolution serait une véritable contre-révolution (1).

On en était bien proche, le 8 août. La Fayette, accusé devant l'Assemblée pour sa démarche, était acquitté par 406 voix contre 224. Mais l'émeute grondait à la porte de la salle; les députés constitutionnels furent insultés à leur sortie, notamment Quatremère. Le 9, il écrivit au président :

Monsieur le Président,

Ayant juré de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution, je croirais manquer à mon devoir si je ne dénonçais pas les outrages faits à plusieurs de mes collègues. J'ai été moi-même assez longtemps l'objet de ces violences (2).

Le lendemain, c'était le 10 août! — Nulle sûreté désormais pour Quatremère dans l'Assemblée; ce n'était plus un suspect, c'était un complice.

Que devint-il après qu'il eut quitté l'Assemblée, après que la Convention, en établissant le tribunal révolutionnaire (10 mars 1793), en votant la loi des suspects (17 septembre), eut inauguré et consolidé le règne de la Terreur?

---

(1) Séance du 2 juillet au soir, *Moniteur* du 4, t. XIII, p. 31.
(2) Séance du 9 août, *Moniteur* du 11, *Ibid.*, p. 370.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

La seule pièce qui constate son arrestation comme suspect est un arrêté du Comité de sûreté générale, signé par tous les membres du Comité, et en tête par David : arrêté en vertu duquel il fut écroué aux Madelonnettes, 12 ventôse an II (2 mars 1794). Alfred Maury dit bien qu'il « languit treize mois dans les cachots », ce qui, à partir du jour de la libération générale, 9 thermidor (27 juillet 1794), reporterait son emprisonnement à la fin de juin 1793. Mais il ne s'appuie d'aucune autorité et il y a des preuves contraires. M. Adolphe Leclère a dit à M. Jouin que cette prétendue date est celle du mariage de son père et de sa mère, auquel Quatremère de Quincy assista comme témoin. Il y a mieux : des pièces authentiques établissent qu'il ne fut pas sérieusement inquiété pendant la première année de la Convention; qu'il continuait même de remplir des fonctions publiques. Ce sont les deux rapports qu'il fit au Directoire du département de Paris comme commissaire du département pour l'administration et la direction du Panthéon français, l'un le 13 novembre 1792, l'an premier de la République française, l'autre le deuxième jour du second mois de l'an deuxième (23 octobre 1793) (1).

---

(1) Quatremère de Quincy a publié deux rapports à propos de cette mission :

1° Rapport fait au Directoire du département de Paris, le 13 novembre 1792, l'an premier de la République Française. Sur l'état actuel du Panthéon français, sur les changements qui s'y sont opérés; sur les travaux qui restent à entreprendre, ainsi que sur l'ordre administratif établi pour leur direction et la comptabilité, par Ant. Quatremère, commissaire du département pour l'administration et la direction du Panthéon français;

2° Rapport fait au Directoire du département de Paris, sur les travaux entrepris, continués ou achevés au Panthéon français depuis le dernier

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

Ce titre d'administrateur du Panthéon lui servit au moins à quelque chose quand, sur le vu d'une dénonciation dont on rapportait l'origine à Marat (Charlotte Corday l'avait immolé depuis près de deux mois), il fut, le 9 septembre 1793, frappé d'un mandat d'arrêt qui l'envoyait à Sainte-Pélagie. Mais, dit M. Guigniaut, qui a eu entre les mains la copie conforme du mandat, « Quatremère de Quincy, excipant d'un décret de la Convention, rendu le même jour et relatif aux fonctionnaires publics déclarés suspects, demanda sa mise en surveillance sous la garde de deux *citoyens*, et à ses frais, en sa qualité d'administrateur du Panthéon, et la levée des scellés mis sur ses papiers et effets, ce qui lui fut accordé » (1). Malheureusement, quelques jours plus tard, paraissait la loi des suspects (17 septembre) et, le mois suivant, un arrêté de la Commune (10 octobre) en élargissait considérablement le cadre. Comment y échapper? — Au mois de janvier 1794, un incident tragique rendit la situation de Quatremère plus dangereuse encore.

Le 21 janvier (2 pluviôse an II), premier anniversaire de la mort de Louis XVI, une députation des Jacobins, se rendant à la barre de la Convention, demanda qu'on en fît une fête nationale, ce qui fut décrété; et Billaut-Varenne ayant proposé de l'inaugurer en allant « célébrer sur la place de la Révolution l'anniversaire du jour de la liberté,

---

compte rendu, le 17 novembre 1792, et sur l'état actuel du monument, le deuxième jour du second mois de l'an deuxième de la République Française, une et indivisible (23 octobre 1793), par Antoine Quatremère, commissaire, etc. (Fonds Huzard, Mémoires de l'Institut, t. XXXI, nos 7 et 8.)

(1) *Notice*, p. 23, et note 22, p. 63.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

qui n'a daté que du jour de la mort du tyran », on applaudit, et la Convention se mit en marche. C'était l'heure des exécutions; elle s'y rencontra avec le bourreau. Ce jour-là, montait sur l'échafaud Marc-Étienne Quatremère, l'honnête et riche marchand de la rue Saint-Denis, père de notre confrère l'orientaliste Étienne Quatremère, et cousin germain d'Antoine Quatremère de Quincy. Choisi pour arbitre entre l'administration et des fournisseurs de drap, il avait donné des conclusions qui leur étaient favorables, mentionnant, d'ailleurs, ce qui lui paraissait à charge ou à décharge pour mettre les juges à portée de prononcer. S'était-il trompé? au moins avait-il été de bonne foi; mais sa condamnation à mort entraînait la confiscation de ses biens; la République était indemnisée de la perte qu'elle avait pu faire (1).

A partir de ce moment, Quatremère de Quincy devenait plus que suspect, et c'est peut-être alors qu'il se retira à Cernay, près de Montmorency. « J'étais tranquille, disait-il un jour à M. Adolphe Leclère, une seule personne connaissait le lieu de mon refuge, et j'étais sûr qu'elle ne me trahirait pas; c'était Danton. » On l'y trouva pourtant, et l'arrêté du Comité de sûreté générale le fit écrouer aux Madelonnettes le 12 ventôse. Mais ventôse touche à germinal; Danton était suspect lui-même, et bien près de la guillotine, il l'eût plus compromis que protégé alors. Croyons que si David n'empêcha pas l'emprisonnement de Quatremère, si son nom se trouve même en tête des signataires de l'arrêté qui l'ordonna, il sut au moins, dans ces derniers mois si

(1) *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 372 a 374.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

sanglants de la Terreur qui suivirent la mort de Danton, faire mettre son dossier en bonne place. C'était le seul moyen d'échapper aux exécutions en masse qui se firent sous le prétexte de « la Conspiration des prisons » (1).

Ces mois de prison, si funestes à beaucoup d'autres, Quatremère sut les mettre à profit pour l'art dont il avait la passion dès son enfance. De la terre du préau, qu'il jugea ou sut rendre propre au modelage, il composa, nous dit M. Jouin, plusieurs figurines : un *Joueur de flûte*, un *Joueur de palet*; il entreprit même, pour un compagnon de captivité nouvellement marié et qui, enlevé à sa jeune femme, n'attendait plus que la mort, tout un groupe : *l'Amour et l'Hymen*. Il y travaillait encore, lorsque le 9 thermidor ouvrit à tous les accusés ou suspects les portes des prisons. Y laissera-t-il son groupe à peine ébauché? Il obtient d'y rester quelques jours encore, et il l'achève (2). C'était un bien vif amour de l'art et une bien grande confiance dans la Révolution du 9 thermidor!

Le 9 thermidor, qui lui rendit la liberté, ne le réconcilia pourtant pas avec la Révolution telle que les républicains l'avaient faite. Il le prouva dans les réunions de son quartier, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, section de la Fontaine de Grenelle, section qui passait, à bon droit, pour être un peu aristocratique ; et elle le montra en vendémiaire quand, la Convention étant près de finir, les Conventionnels se montraient si jaloux de lui survivre. On

(1) La note du *Moniteur universel* sur la condamnation du tribunal révolutionnaire du 2 pluviôse (n° du 5, t. XIX, p. 284) porte *Marc-Antoine*, au lieu de *Marc-Étienne*, que donne l'acte d'accusation et qui est le vrai nom.

(2) JOUIN, p. 27-29, et DELABORDE, *Hist. de l'Acad. des Beaux-Arts*, p. 184.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

sait que dans la Constitution de l'an III, qui établissait un Directoire exécutif, un Conseil des Anciens et un Conseil des Cinq-Cents, ils s'étaient réservé, pour la première année, deux tiers des places dans les deux Conseils (1), ce qui leur assurait infailliblement la totalité des cinq places dans le Directoire exécutif. Le 2 vendémiaire (24 septembre 1795), Quatremère de Quincy, qui avait été élu président de la Section, prononça, dans son assemblée primaire permanente, un discours qui fut imprimé par ordre de cette assemblée, et sans doute répandu dans plusieurs autres (2); et c'est ainsi qu'il se trouva un des promoteurs de l'insurrection, mitraillée sur les marches de Saint-Roch par le général Bonaparte.

Son discours imprimé était déjà une charge contre lui. Il fut traduit devant le conseil militaire réuni au Théâtre-Français le 16 vendémiaire (8 octobre), et condamné à mort par contumace le 23 (15 octobre) (3), ce qui explique assez pourquoi il ne fut pas un des premiers membres de l'Institut créé par décret du 3 brumaire an IV (25 octobre) (4). Mais il n'avait eu garde de se présenter devant ses juges, et notre confrère Maury nous dit comment il se déroba aux recherches :

Sa grande taille, sa forte voix, sa physionomie si caractéristique lui rendaient les déguisements difficiles. Plus d'une fois il faillit

(1) Décrets du 5 fructidor an III (1795) et du 13 du même mois.

(2) Jouin, p. 29.

(3) *Moniteur*, t. XXVI, p. 259.

(4) L'Institut forme le titre IV du décret sur l'Instruction publique, séance du 3 brumaire, *Moniteur* du 11 (2 novembre 1795), réimpression t. XXVI, p. 324.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

tomber aux mains de la police; et après avoir épuisé tous les refuges, il eut la témérité de venir chercher un asile rue Saint-Dominique-Saint-Germain, dans sa propre demeure, que l'apposition des scellés rendait inviolable, et où il avait pénétré par une porte secrète. De là, il put entendre crier dans les rues son arrêt de mort.

Cette aventure de vendémiaire, suivie d'une sentence de mort, annulée, il est vrai, dix mois après (1), n'était pas faite pour détourner Quatremère de la politique. Il y était, tout au contraire, plus entraîné encore par l'ardeur de la lutte, la lutte contre les Jacobins; et en cela, il était toujours l'homme de son quartier. Aussi, au second renouvellement du tiers, fut-il élu, par la réaction, au Conseil des Cinq-Cents (2). Il s'y montra non moins actif et bien inspiré qu'il ne l'avait été à l'Assemblée législative : qu'il s'agisse

(1) 22 thermidor an IV (9 août 1796). L'arrêt portait qu'il n'y avait pas eu de conspiration en vendémiaire, *Moniteur* du 8 fructidor (25 août 1796), t. XXVIII, p. 399. — Quatremère s'était constitué prisonnier, et fut écroué à la Force le 8 thermidor; procès-verbal de l'interrogatoire préalable, même date; acte d'accusation, le 12; acquittement sur la déclaration du jury spécial, le 22. M. Guigniaut a eu les pièces entre les mains. (*Notice*, note 26, p. 64.)

(2) 22 germinal an V (11 avril 1797), *Moniteur* du 23, t. XXVIII, p. 656, par 317 voix sur 567. A la lettre du président, qui le lui notifiait, il répondit :

J'accepte la fonction que le vœu de mes concitoyens vient de me confier. Appelé pour la seconde fois à défendre leurs droits dans l'Assemblée des représentants de la nation, je ne puis me permettre de croire que j'ai dû leurs suffrages à mon mérite personnel

Si je cherche à m'expliquer cette seconde faveur, j'ose me persuader que pendant la durée de l'Assemblée législative, cette Assemblée dont les termes furent si courts, et dont les résultats occuperont si longtemps l'histoire, j'ai dû être remarqué parmi les défenseurs constants des principes de l'ordre et de la vraie liberté J'aime à penser encore qu'on m'a toujours vu depuis dans les rangs honorables de ceux qui savent braver les dangers pour le salut de la patrie, etc.

C'est tout un programme qui ne laissait aucun doute sur ses dispositions. Voyez GUIGNIAUT, *Notice*, note 27, p. 64-65.)

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

des aspirants aux fonctions du gouvernement représentatif (1), ou de toute autre question administrative (2).

On pense bien qu'il portait un intérêt tout particulier aux Beaux-Arts. C'est au nom d'une commission spéciale qu'il fit un rapport sur l'exemption du droit de patente en faveur des peintres, sculpteurs, graveurs et architectes (1).

C'est l'opinion modérée, c'est la réaction de vendémiaire qui l'avait porté au Conseil des Cinq-Cents. On le peut voir à la vigueur avec laquelle il y appuya un projet de Vaublanc, condamné à mort comme lui en vendémiaire, et comme lui relevé de la condamnation, projet qui armait le Conseil contre les excès des clubs. Les Jacobins repoussaient ce projet, comme inconstitutionnel et comme excédant les pouvoirs des Cinq-Cents :

A qui donc appartient le droit de prononcer la dissolution, non des sociétés particulières, mais d'associations qui s'arrogent un caractère de publicité aussi menaçante?

Si, pendant que nous faisons des lois, il existe un autre pouvoir capable de chercher à votre autorité des contrepoids dans des assemblées politiques déjà plus nombreuses que le Sénat français; si, pendant que vous prenez des résolutions, il existe, par la volonté du gouvernement, un corps autre que le Conseil des Anciens, qui exerce sur

---

(1) *La véritable liste des candidats, précédée d'observations sur la nature de l'institution des candidats, et son application au gouvernement représentatif*, an V (1797), recueil de Mémoires, legs Huzard à l'Institut, t. XXXI, n° 10.

(2) *De la responsabilité des ministres et de celle des agents du Directoire dans les colonies;* ou bien encore, au nom de la Commission de l'instruction publique, *sur le projet présenté par la Commission de l'aliénation des presbytères*, et encore *sur le mode et l'organisation des biens affectés aux bourses des ci-devant collèges de Paris.* 13 messidor an V (1er juillet 1797), *ibid.*, n° 12; — 30 messidor (18 juillet 1797), *ibid.*, n° 13; — 11 thermidor (29 juillet 1797), *ibid.*, n° 14; — 9 fructidor (26 août 1797), *ibid*, n° 15.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

vos actes la censure et le contrôle d'un suffrage public ; et si, après huit ans de révolution, vous consentez à descendre à cet excès de bassesse qui déjà vous ferait courber la tête sous le joug de quelques factieux ameutés contre vous; si vous ne prévoyez pas les terribles conséquences de cette faiblesse et les suites de cette humiliation; si vous ne voyez pas que le salut de la République est dans la dignité du corps des représentants du peuple ; si vous cherchez votre salut ailleurs que dans le sentiment de votre dignité ; oui, je le déclare, je vous le prédis, c'en est fait de la République et de vous ; vous périrez avec ignominie. Je partagerai vos dangers, mais je n'aurai point partagé votre honte (1).

Cette fière attitude, ce langage véhément ne pouvaient manquer de tourner contre lui la majorité du Directoire, qui était jacobine; et comme il n'était pas une quantité négligeable, membre très actif du club de Clichy, il se trouvait marqué pour le premier coup d'État. Il fut, en effet, au nombre des proscrits du 18 fructidor, avec les deux directeurs de la minorité, Carnot et Barthélemy ; onze du Conseil des Anciens (Barbé-Marbois, Portalis, Tronçon-Ducoudray, etc.) ; une quarantaine de ses collègues des Cinq-Cents (Boissy d'Anglas, Camille Jordan, Pastoret, Pichegru, Siméon, Villaret-Joyeuse, etc.), sans compter les rédacteurs ou propriétaires d'une trentaine de journaux de l'opposition (2). Mais l'épuration ici avait une tout autre portée que les condamnations à mort de vendémiaire. C'était Cayenne. Cette fois encore, il échappa au redoutable châtiment, d'une façon non moins originale que dans

(1) *Opinion de Quatremère sur le second projet relatif aux réunions politiques*, *Ibid.*, n° 11.

(2) *Moniteur* du 20 fructidor an V (6 septembre 1797) et du 24 fructidor (10 septembre), t. XXVIII, p. 797 et 810.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

son procès criminel. En vendémiaire an IV, il s'était dérobé à ceux qui le recherchaient en pénétrant par une entrée secrète d'une maison amie dans sa propre maison, où il trouvait un asile sous la protection des scellés. En fructidor, c'est dans la prison des Madelonnettes qu'il se réfugia. Dans sa précédente captivité, il avait gagné les bonnes grâces du concierge; il en usa pour obtenir de lui d'y demeurer quelques jours; après quoi, il gagna la maison d'un ami; mais on pouvait l'y chercher. Talleyrand, avec qui il s'était lié au Directoire du département de Paris, devenu ministre des relations extérieures, lui ménagea une retraite moins facilement abordable. Quatremère, grâce à cette connivence, gagna la frontière avec un passeport au nom de Quartini, et il put ainsi parvenir dans le Holstein, où il passa deux ans en la compagnie d'un autre proscrit, Portalis (1).

Il n'eut garde d'obéir à la loi du 19 brumaire an VII (9 novembre 1798), qui sommait les fugitifs de se présenter à Rochefort pour se faire indiquer une prison, sous peine de la confiscation de leurs biens; ni à l'arrêté du 28 nivôse suivant (17 janvier 1799), qui leur enjoignait de se rendre provisoirement dans l'île d'Oléron; et il ne se laissa pas séduire davantage par la proclamation de Fouché, bien qu'il fût personnellement nommé dans l'arrêté du 7 thermidor de cette même année (25 juillet 1799), auquel Fouché se référait.

---

(1) Guigniaut, *Notice*, p. 25, et notes 28 et 29, p. 65 et 66. M. Guigniaut s'appuie de M. Barrière pour placer ici l'anecdote des Madelonnettes, M. Jouin la reporte d'après M. Leclère (autorité considérable) à la suite du refuge sous les scellés de sa maison en vendémiaire.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

Un coup d'État l'avait frappé, un autre coup d'État lui rouvrit les portes de la France : le 18 brumaire.

Revenu en France, il avait à rentrer en possession de ses biens. A cet effet, et pour satisfaire aux formalités réglées par les arrêtés des consuls (1), il dut se faire délivrer un extrait de son acte de naissance le 24 ventôse an VIII (12 février 1800). Comparée à l'extrait qu'il se fit délivrer plus tard (18 janvier 1811), extrait que M. Jouin a reproduit au début de sa notice, cette pièce nous donne une étrange idée de la manière dont on extrayait, sous l'ère républicaine, les actes de naissance de l'ancien état civil, qui étaient des actes de baptême :

L'an mil sept cent cinquante-cinq, le vingt-huit octobre, fut nommé Antoine Chrisostome, né d'aujourd'hui ; fils de François-Bernard Quatremère et de Marie Anne Bourjot, sa femme : Témoins Antoine Leboucher et Marie Anne Berrieux, femme Caignard.

Nommé, au lieu de *baptisé ;* le *parrain* et la *marraine* devenus de simples témoins! c'est l'acte de baptême laïcisé.

Échappé à l'exil, la politique ne le tentait plus. Il appréciait le bienfait de l'ordre que le Premier Consul avait rétabli à l'intérieur et de la paix au dehors qu'il faisait alors espérer à la France. Mais, Premier Consul ou Empereur, Napoléon n'était pas son homme ; Empereur moins encore

(1) Lois et arrêtés des consuls relatifs aux déportés admis à rentrer en France, à charge de demeurer sous la surveillance du ministre de la police générale, 3 et 5 nivôse an VIII (24 et 26 décembre 1799). — « Plusieurs pièces des 21 février, 5 avril et 13 octobre 1800 témoignent des difficultés que rencontra Quatremère pour obtenir la délivrance de ses biens. » JOUIN, p. 34, note.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

que Premier Consul. Épris de l'art jusqu'à tout sacrifier au culte qu'il réclame de ses admirateurs, il n'avait point pardonné au vainqueur de l'Italie de lui enlever, même pour le Louvre, les chefs-d'œuvre qu'elle avait produits et qui étaient son ornement et sa gloire. On en pouvait trouver la preuve dans les six lettres qu'il écrivit au général Miranda et qui furent publiées en l'an IV (1796) sous ce titre : *Lettres sur les préjudices qu'occasionneraient aux arts et à la science, le déplacement des monuments de l'art de l'Italie, le démembrement de ses Écoles, et la spoliation de ses Collections, Galeries, Musées,* etc., par A. Q. (1). Il faut relire ces lettres : on aurait voulu lui en faire un crime après 1815. On ne saurait trop lui faire honneur du sentiment élevé qui les lui inspira. Laissant donc la politique, il était revenu aux beaux-arts, à l'étude des arts dans l'antiquité.

Ces études le ramenaient vers l'Académie qui, en 1785, avait couronné son mémoire sur *l'architecture égyptienne comparée à l'architecture grecque.* Depuis, l'Institut avait été créé par la Convention et réorganisé par l'arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI. Les anciennes académies s'y retrouvaient, sous le nom de classes, dans les rapports fraternels que la Convention avait établis entre les sciences, les lettres et les beaux-arts. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres y figurait dans la classe d'histoire et de littérature ancienne. Une place étant devenue vacante par la mort du jurisconsulte Bouchaud, Quatremère de Quincy y fut élu le 16 février 1804, la même année que

(1) Legs Huzard, même recueil, t. XXXI, n° 9.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

furent nommés après lui Visconti et Millin (1). Guidé par un vif sentiment de l'art, et fort de la connaissance qu'il avait de ses procédés, il appliquait volontiers ce qu'il savait de son histoire à l'interprétation des monuments de l'antiquité parvenus jusqu'à nous, essayant des restitutions d'après les textes des auteurs ou le rapprochement d'imitations probables. « Ce fut, dit notre vénéré confrère M. Guigniaut, dans cet esprit et pour éclaircir certaines questions, certains points importants ou curieux de l'histoire de l'art, qu'il lut, entre 1804 et 1812, à la classe de l'Institut qui l'avait adopté la première, toute une série de mémoires (2). La plupart furent les préludes de ce bel

(1) Visconti le 20 juillet, Millin le 23 novembre.

(2) GUIGNIAUT, *Notice*, p. 30 et la note 36, p. 68. En voici une indication plus précise : *Sur la restitution du temple de Jupiter Olympien d'Agrigente*, d'après la description de Diodore de Sicile et les fragments qui en subsistent encore, lu le 26 germinal an XII (27 avril 1804). *Mémoires de l'Institut*, 3e classe, t. II, p. 270. — *Sur la manière dont étaient éclairés les temples des Grecs et des Romains*, lu le 8 novembre 1805, *Ibid.*, t. IV, p. 166. — *Sur la description du bouclier d'Achille*, lu le 15 septembre, 1809, *Ibid.*, t. V, p. 102. — *Sur la course armée et les oplitodromes*, contenant une nouvelle hypothèse propre à expliquer la statue vulgairement appelée le Gladiateur combattant, lu le 7 décembre 1804, *Ibid.*, p. 165. — *Sur le char funéraire qui transporta, de Babylone en Égypte, le corps d'Alexandre*, lu le 5 février 1808, *Ibid.*, p. 315. — *Sur le bûcher d'Héphestion, décrit par Diodore de Sicile*, lu le 7 décembre 1810, *Ibid.*, p. 395.

M. Jouin aussi a énuméré dans une note de sa notice les mémoires qui ont préparé le grand ouvrage de Quatremère durant les dix années qui en ont précédé la publication. Le mémoire *Sur l'or et ses différents emplois chez les Anciens* est, je crois, inédit, mais il existe en manuscrit sous deux formes, dans les papiers qui sont restés à M. Adolphe Leclère après le pillage de sa maison à Clamart par les soldats allemands :

1° *De l'or et des divers emplois que les Anciens ont fait de ce métal dans les ouvrages de l'art et dans les statues*, avec cette note en marge : « La première lecture a été faite dans la classe d'histoire et de littérature ancienne les

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

ouvrage, qu'on peut appeler son chef-d'œuvre, et que le titre même qu'il porte, le *Jupiter Olympien*, ne saurait faire

---

vendredis 9 mars et 16 mai [*lire* mars] 1810. La seconde lecture a eu lieu les vendredis 18, 25 mai 1810 (48 pages numérotées de 1 à 48). »

2° Mémoire sur l'or, etc., avec la note marginale : « Lu à la séance publique de la troisième classe de l'Institut, le jeudi 5 juillet 1810 (13 à 14 pages non numérotées). »

Avec ces deux manuscrits, échappés aux déprédations et aux outrages des Allemands, d'autres dont plusieurs ont été imprimés : Réflexions critiques sur les mausolées en général, en particulier sur celui de l'Archiduchesse Christine exécuté par M. Canova et placé depuis peu dans l'église de Saint-Augustin de Vienne, en Autriche ; — De M. de Paw et de son opinion sur la beauté des femmes de la Grèce (supplément aux *Mémoires de l'Institut*, t. II, n° 2) ; — Sur le Demos de Parrhasius (*Ibid.*, n° 3). — D'autres manuscrits encore : sur un passage de Pline (*Græcorum est nihil velare*, l. XXXIV). Ajoutez quelques notes détachées : Sur la statue de bronze de Berlin, explication de la petite figure antique connue sous le nom d'Atalante ; — Essai historique sur l'art du paysage à Rome ; — Notice historique sur M. Charles-François Dupuis ; — Notice historique sur M. Louis-Pierre Anquetil ; — et des lettres d'un caractère officiel adressées à Quatremère de Quincy.

La notice sur Anquetil offre une singularité qui réclame une explication. Elle se compose de quelques feuilles, — de la même main que les autres manuscrits, — et il y en a de très grandes parties, textuellement reproduites dans la *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Anquetil, par M. Dacier, secrétaire perpétuel, lue dans la séance publique du jeudi 5 juillet 1810*, réimprimée dans le *Moniteur universel* du samedi 5 septembre 1810 : numéro qui se trouve annexé aux feuilles de la notice incomplète de Quatremère. D'où vient cela ? — M. Guigniaut a rappelé dans sa notice les relations d'amitié de Dacier avec la famille de Quatremère. C'est à lui que le père s'était adressé pour retenir à l'étude du droit le fils qui ne songeait qu'aux arts du dessin. Quatremère de Quincy, devenu membre de l'Académie des Inscriptions, aura volontiers prêté son concours en cette circonstance au secrétaire perpétuel qui avait été si heureux de l'accueillir à l'Académie des Inscriptions ; et c'est ainsi que, sans aucune intention maligne, il aura joint à son brouillon la forme officielle que Dacier lui avait donnée.

M. Jouin, qui a reçu ces papiers de M. Adolphe Leclère, m'a fait l'honneur de me les offrir, et je les ai acceptés avec reconnaissance pour les remettre en son nom à la Bibliothèque de l'Institut.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

apprécier ni dans toute la grandeur ni dans toute la nouveauté de son objet. »

Le titre complet mérite d'être cité :

Le Jupiter Olympien ou l'art de la sculpture antique considéré sous un nouveau point de vue. Ouvrage qui comprend un essai sur la sculpture polychrome, l'analyse explicative de la toreutique, et l'histoire de la statuaire en or et en ivoire chez les Grecs et les Romains, avec la restitution des principaux monuments de cet art, et la démonstration pratique ou le renouvellement de ses procédés mécaniques, Paris, 1814, in-fol. avec 32 planches (1).

Ce titre est tout un programme, on pourrait dire une table, non des chapitres, mais des grandes divisions du livre.

C'est au fond l'histoire de la sculpture chez les Grecs jusqu'à l'époque de Constantin. Pour apprécier l'étendue et les dimensions de cet ouvrage, véritable monument élevé par l'archéologie au génie de la Grèce, on ne saurait mieux faire que de lire les deux articles que Letronne lui a consacrés dans le *Journal des Savants* (novembre 1817 et décembre 1818).

Les Grecs commencèrent, selon l'usage des peuples sauvages, par se faire des idoles en bois, figures coloriées et même drapées comme des mannequins ; l'influence de ces pratiques originaires, consacrées par la religion, se retrouve dans la raideur du style éginétique. Quant à la co-

(1) Le frontispice monumental : le *Jupiter Olympien vu dans son trône et dans l'intérieur de son temple*, et 31 planches. L'édition de 1815, qui est la même avec un nouveau titre, comprend une dédicace au roi après la seconde Restauration.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

loration, elle prévalut jusqu'au temps des statues de bronze et de marbre, même au delà. On a cité partout le passage de Pline qui distingue trois modes de sculpture : la *plastique* ou modelage en terre cuite ou non cuite; la *statuaire*, nom appliqué au bronze, et la *sculpture* proprement dite, à la pierre ou au marbre; mais les anciens parlent aussi d'un mode de sculpture appelée *toreutique*, et les archéologues l'ont généralement entendu de la sculpture en métal. Quatremère de Quincy a montré qu'il faut étendre beaucoup cette interprétation. C'est en quelque sorte un genre de sculpture composite :

Il consiste, dit Letronne, résumant ses observations, à faire les statues de toute sorte de métal, d'or, d'argent, de bronze et de beaucoup d'autres réunions de matières, par des morceaux rapportés, par compartiments, soit fondus séparément, soit battus, soit travaillés ou ciselés, soudés et formant un tout solide. Or ce genre de sculpture est un des plus anciens; il a produit des ouvrages sans nombre, la Grèce lui doit ses plus grands, ses plus admirables monuments, elle les doit aux plus célèbres artistes.

Cette branche doit avoir un nom, on n'en trouve pas d'autre que celui de *toreutique*, pour exprimer un art qui ne fut ni la plastique, ni la statuaire, ni la sculpture...

C'est, continue Letronne, un fait important qui tient uniquement, dans l'origine, à la représentation des simulacres divins...

Ce fut donc, ajoute-t-il, à l'école de la toreutique que se formèrent tous les artistes célèbres, tels que Gitiadas, Rhœcus..., tous toreuticiens, qui composent la seconde période des arts en Grèce et qui précédèrent Phidias. Ce grand homme recueillit l'héritage des siècles qui l'avaient précédé; ce fut par lui et après lui qu'elle acquit toute son étendue... Enfin, elle embrassa également cette partie si importante que la critique moderne, même Winckelmann et Heyne n'avaient pu placer nulle part (1) (p. 664).

(1) La *statuaire en ivoire*.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

Et il montre comment les artistes grecs furent amenés à reprendre et à enrichir ainsi la sculpture sur bois.

La statuaire *chryséléphantine*, ou sculpture en or et en ivoire, occupe, comme nous l'avons indiqué, les quatre dernières parties du grand ouvrage. Letronne en parle dans son second article (février 1818). On peut voir par ce que nous avons dit du précédent relatif aux deux premières parties, quel excellent guide on est assuré d'avoir en lui pour l'étude des quatre suivantes. On y trouvera le premier âge de la statuaire éhryséléphantine avant Périclès (III); les œuvres de Phidias dans ce genre de sculpture, l'œuvre capitale, le Jupiter Olympien, et la Minerve du Parthénon qui l'avait précédé (IV): — on sait en effet qu'exilé d'Athènes pour avoir représenté sa propre tête et celle de Périclès sur le bouclier de Minerve, il se retira en Élide et fit son Jupiter pour le temple d'Olympie. — Suivent les monuments de même nature postérieurs à Phidias : depuis le siècle de Périclès jusqu'au règne d'Alexandre (V) et depuis cette époque jusqu'au siècle de Constantin (V); enfin la démonstration des procédés suivis (VI).

Lorsque Quatremère de Quincy composait son *Jupiter Olympien*, il n'avait rien vu encore de Phidias. Il était bien allé à Rome, en Sicile, dans la Grande-Grèce ; il n'était pas allé en Grèce. Sous la Restauration, il put se rendre en Angleterre; il vit au Musée Britannique les marbres enlevés du Parthénon par lord Elgin, et il s'écriait en revenant en France : « Toutes nos études sont à recommencer ! » Dans les lettres qu'il avait écrites de Londres à son ami Canova (juin 1818) il lui en parlait avec enthousiasme. — Eh quoi ! celui qui en 1796 avait pro-

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

testé avec tant de force contre l'enlèvement des œuvres d'art d'Italie, applaudissait à la mutilation et à la spoliation du Parthénon, et c'est Canova son ami, son partenaire dans cette correspondance, qui avait été chargé par les alliés de reprendre à nos musées ce que la conquête leur avait procuré! C'est Canova qui, à l'appui de cette revendication, avait réimprimé à Rome, en 1815, ces lettres, écrites par Quatremère, en 1796, au général Miranda pour dénoncer, comme un attentat contre l'art, « un crime de lèse-instruction publique (1) », cette spoliation de l'Italie! Quatremère, ennemi déclaré de Bonaparte, n'était-il pas l'inspirateur de cette restitution forcée?

Il est bien clair que nos vainqueurs n'avaient pas eu à consulter Quatremère et que, maîtres de Paris à leur tour, ils n'avaient pris conseil que de leurs intérêts. Ce n'est que trois ans plus tard, en 1818, quand furent publiées ses lettres à Canova, qu'on se reporta rétrospectivement à 1815, pour le faire complice de Canova dans cette affaire. Mais les documents étaient là et des malintentionnés pouvaient en tirer des arguments contre lui. Il voulut y répondre en publiant, en 1836, dans un même volume, la double série de ses lettres à Miranda sur l'enlèvement des œuvres d'art d'Italie, et à Canova sur l'enlèvement, par lord Elgin, des marbres du Parthénon (2).

Il plaçait les deux conclusions contradictoires en regard,

---

(1) 3e lettre, p. 86 (1796).

(2) Lettres sur l'enlèvement des ouvrages de l'art antique à Athènes et à Rome, écrites les unes au célèbre Canova, les autres au général Miranda par M. Quatremère de Quincy. Paris, 1836. Voyez Guigniaut, *Notice*, p. 44 et note 58 (cf. p. 27 et note 31.)

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

et mettait le lecteur en mesure de les discuter. Dans un court avant-propos, il pose nettement la question. Ses lettres à Miranda, écrites en 1796, au cours de son exil forcé, avaient paru en articles dans un journal, puis, recueillies en brochure, avaient été adressées au général Bonaparte qui n'en tint nul compte. C'est Canova qui les a reproduites à Rome en 1815 (1). La présente édition, la troisième que lui-même ait faite, est la première qu'il ait livrée au public. A-t-il été en contradiction avec soi-même? Si les conclusions des deux séries de lettres semblent contradictoires, c'est que les prémisses sont bien différentes, et la preuve en résulte de leur comparaison. A l'Italie on enlevait les œuvres d'art d'un pays qui, non seulement, les avait produites, mais qui en tirait toujours sa gloire et en faisait l'objet de son culte : « Ces statues antiques, disait-il, ces peintures ainsi dépaysées... perdront sous un ciel étranger la vertu instructive que les artistes allaient chercher en Italie... C'est avec vérité qu'on peut dire que le pays fait partie du muséum de Rome. Que dis-je, le pays est lui-même le muséum (2). » Quant à la Grèce, lorsqu'il écrivait ses lettres à Canova sur les marbres de lord Elgin, elle appartenait aux Turcs, et les Turcs étaient de bien mauvais conservateurs. Mais lord Elgin a-t-il mieux conservé? Sur trois vaisseaux, qui rapportaient en Angleterre les œuvres de Phidias arrachées du Parthénon, deux ont fait naufrage dans les Cy-

(1) Canova avait joint à son édition une *pétition au Directoire*, signée par un très grand nombre d'artistes et par Quatremère lui-même dans le même temps.

(2) H. Delaborde, De l'*Académie des Beaux-Arts*, p. 76.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

clades; et les Anglais n'ont fait aucun effort pour retirer les marbres de Phidias du fond des mers! Si du moins l'on y avait consacré l'argent dépensé à la recherche de l'or des galions engloutis en 1794, au cours du combat livré par les Anglais aux Espagnols, dans la baie de Vigo (1)!

Les ruines d'Athènes, dit encore Quatremère dans son avant-propos, dépérissaient journellement, et par l'incurie du gouvernement, et quelquefois par le fait des enlèvements partiels de quelques débris, que provoquait ou accélérait le zèle de quelques amateurs.

Oui, les antiquaires du temps, qui faisaient péniblement le voyage, n'étaient pas fâchés d'en rapporter quelque chose. Disons pourtant que des trois ou quatre excuses que Quatremère allègue à la décharge de lord Elgin, celle qui concerne les Turcs est la seule qui soit à demi plausible (2). Nos artistes et nos archéologues ont donc toute raison d'être moins tentés de pardonner à lord Elgin : j'en prends à témoin notre École d'Athènes qui s'est contentée de découvrir l'escalier de l'acropole et d'exhumer ce qui reste du temple de Delphes. Mais Quatremère de Quincy

---

(1) *Lettres*, *ibid.*, p. x.

(2) Letronne, dans son article du *Journal des Savants*, sur les *Lettres de Quatremère à Canova*, partage en ce point sa manière de voir : « Ces admirables sculptures, dit-il, jusqu'alors reléguées à l'extrémité de l'Europe et d'ailleurs placées à une élévation qui ne permettait pas aux voyageurs d'en étudier tous les détails, avaient été perdues pour l'art; maintenant que, réunies dans un musée, elles peuvent être vues et contemplées à loisir, elles éclaireront les artistes et les antiquaires sur une multitude de questions en vain agitées par les plus illustres antiquaires... [Questions de style : le Laocoon, le Torse, l'Apollon, le Gladiateur-Borghèse] Voilà les questions sur lesquelles l'aspect de ces marbres permet de se prononcer et que l'auteur des lettres à M. Canova nous paraît avoir décidées sans retour (*Journal des Savants*, février 1820, p. 88). »

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

n'était-il pas, pour Athènes comme pour Rome, d'accord avec les antiquaires de notre temps quand, dans la quatrième de ses lettres à Miranda (1796), il disait d'un prédécesseur de lord Elgin :

> Ne vous semble-t-il pas voir le barbare amateur Morosini enlever le fronton du Parthénon d'Athènes, pour le transporter à Venise? Je vous le demande, qu'eût signifié ce comble détaché de sa masse et de son ensemble? Mais vous savez encore ce qui est arrivé : ce sublime ouvrage s'est brisé et la convoitise du général vénitien a privé le monde savant d'un ouvrage de Phidias. Cependant Morosini avait une excuse : c'était à des barbares qu'il enlevait ce chef-d'œuvre: mais vous voyez que par un sot amour des arts il a ruiné en un jour ce qu'avait respecté la barbarie de tant de siècles. Tant il est vrai qu'en tout genre, rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami (1).

Dans une des notes qui complètent sa notice. M. Guigniaut a énuméré, année par année, les mémoires de Quatremère qui font partie, non seulement du *Recueil* de la troisième classe de l'Institut de 1804 à 1812, mais de la série nouvelle de l'Académie des Inscriptions, rétablie sous son nom à partir de 1816. S'il y a pour Quatremère une lacune entre ces deux séries, c'est que les événements qui s'étaient passés dans l'intervalle n'avaient pas laissé de réagir sur le cours de ses travaux. Rappelons d'ailleurs que, pour notre illustre confrère, il y eut une Commission qui lui fut comme un pont pour passer d'un régime à l'autre. Un décret dn 26 juin 1806 avait confié à l'Académie des Inscriptions le soin de composer les médailles

---

(1) *Mémoires de l'Institut national* (fonds Huzard), t. XXXI, n° 9 (1796). p. 36 et dans l'édition de 1836, p. 224.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

et de rédiger les inscriptions destinées à perpétuer le souvenir des événements les plus mémorables. Telle avait été l'origine même de l'ancienne Académie, la « petite Académie » comme on l'appelait. Quatremère de Quincy avait été nommé de cette Commission; elle avait été chargée de composer l'histoire métallique de l'Empereur. Le 7 janvier 1814, Quatremère de Quincy faisait à l'Académie le rapport annuel qui comprenait une partie de cette histoire, — et le 17 juin il lui présentait le projet d'une médaille commémorative de l'entrée de Louis XVIII à Paris. On peut croire que s'il avait travaillé, en toute conscience, à l'histoire métallique de l'Empereur, il exposait avec bien plus de joie à l'Académie le projet de la médaille consacrée au retour de Louis XVIII. Il avait salué la Restauration avec bonheur, et en cela il n'était pas en contradiction avec les principes qu'il avait professés dès la Révolution de 1789.

Sans avoir fait partie de l'Assemblée nationale, il avait accepté la Constitution qu'elle avait faite; membre de l'Assemblée législative, il l'avait soutenue, il s'était prononcé pour les pouvoirs du roi. Il avait défendu la monarchie, la veille même du 10 août; il avait été l'un des vaincus du 10 août, un des suspects, bien mieux un des détenus de la Terreur; si peu réconcilié avec la Convention par le 9 thermidor qu'il l'avait combattue, en vendémiaire an IV, dans l'insurrection contre la survivance qu'elle s'était arrogée en déposant ses pouvoirs. C'est comme opposant au Directoire qu'il était entré au Conseil des Cinq-Cents, c'est à ce titre qu'il avait été une des victimes du 18 fructidor. Ce n'est pas en émigré, c'est en proscrit qu'il avait

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

cherché un refuge en Allemagne et c'est comme tel qu'il avait pu rentrer en France après le 18 brumaire et se faire restituer ses biens confisqués. C'était donc un ami que la Restauration retrouvait dans cet ancien affilié du *Club* de Clichy; et il n'est pas étonnant qu'elle lui ait conféré des fonctions qu'il n'avait point recherchées sous l'Empire. En moins d'une année, il est nommé 3 septembre 1814, chevalier de la Légion d'honneur; 24 octobre, censeur royal; 28 janvier 1815, intendant général des arts et des monuments publics; 17 février, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Mais, en mars, Napoléon revient de l'île d'Elbe, et toutes ces ordonnances sont révoquées. La chute de l'Empire rendit à Quatremère les faveurs de la cour. Il fut admis dans l'ordre restauré de Saint-Michel, appelé à siéger au Conseil honoraire d'artistes, institue près le ministère de la Maison du roi (1816). Il allait obtenir mieux de l'Institut.

L'ordonnance du 21 mars 1816 en avait rétabli les quatre classes sous leur ancien nom d'académies (1). Mais elle avait fait des vides dans leurs rangs. C'est ainsi que la charge de secrétaire perpétuel se trouvant vacante à l'Académie des Beaux-Arts, par l'exclusion de Lebreton, Quatremère de Quincy, membre de notre Académie depuis 1804, y fut élu en cette qualité (2). M. Guigniaut a remis en lumière un fait peu connu : c'est que, dans les Cent-Jours, la classe des Beaux-Arts ayant été portée au nombre de quarante membres, elle avait voulu le comprendre parmi les cinq

(1) L'*Institut de France*, publié par M. Léon Aucoc, p. 108 et suiv.

(2) Voyez l'*Histoire de l'Académie des Beaux-Arts*, du comte Delaborde, p. 178.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

appelés à former la section nouvelle d'histoire et de théorie des arts; honneur qu'il déclina par une lettre où, se félicitant d'être déjà associé à ses travaux, il l'en remerciait dans les termes les plus flatteurs pour elle (1). Mais l'Académie savait combien son concours lui serait précieux. Aussi, l'année suivante, profita-t-elle de l'occasion qui s'offrait pour se l'attacher par un lien plus étroit. Son activité se partagea dès lors entre les deux Académies : l'Académie des Inscriptions reçut toujours ses mémoires; l'Académie des Beaux-Arts eut ses notices dans ses séances annuelles et sa coopération assidue aux travaux des sections toute l'année.

M. Guigniaut a parlé avec sa haute compétence de ses mémoires insérés dans notre *Recueil*. M. Jouin, sans négliger le reste, s'est étendu volontiers sur les notices consacrées aux membres de l'Académie des Beaux-Arts. Il nous en a donné des extraits, il aurait pu nous en offrir davantage. Il y aurait toute une notice à faire sur les deux volumes où se trouvent réunis plusieurs de ces éloges (2). On y peut admirer la variété et la souplesse de talent que l'éminent secrétaire perpétuel savait montrer dans l'appréciation de l'œuvre et de l'ouvrier, en tant de

---

(1) En 1810, l'Académie des Beaux-Arts lui avait fait accepter une place dans la Commission qu'elle avait chargée de publier le *Dictionnaire de la langue des Beaux-Arts*. Voyez la lettre de Quatremère (15 mai 1815) dans la note 44 de la notice de M. Guigniaut, p. 72.

(2) Je regrette de n'y pas trouver David qu'il avait su, au cours de son voyage à Rome, détourner du genre dominant en France, au temps de Louis XV, vers les voies de l'antiquité grecque, et qui devint ainsi l'inspirateur de l'école classique. David, sans doute, avait eu un triste rôle pendant la Révolution et il n'était plus de l'Institut quand il mourut. Mais s'il n'en n'était plus, c'est qu'il n'avait pas voulu échapper par faveur à l'exclu-

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

genres divers. J'aurais voulu aussi m'y arrêter, tout en louant M. Jouin d'y avoir si bien réussi.

Notre savant confrère fut encore distrait de ses travaux par la politique.

Le 13 février 1820, le duc de Berry était assassiné par Louvel : crime isolé et d'une portée redoutable ! ce n'était pas le roi, c'est la royauté et spécialement la dynastie que Louvel avait voulu frapper à mort. Quand on lui demanda pourquoi le duc de Berry, il répondit : « C'était la souche. » On y crut voir la révolution des plus mauvais jours se redresser le poignard à la main. A défaut de complices, que l'on ne trouvait pas, on en fit un crime du parti libéral tout entier, et le duc Decaze, qui le représentait dans le Ministère, en fut rendu responsable. Vainement, Louis XVIII eût-il voulu sauver son favori, « son cher fils », comme il disait. Les plus modérés des libéraux, Royer-Collard et ses amis, devinrent suspects. Un nouveau ministère se forma, dont le duc de Richelieu, bon gré, mal gré, redevint le chef. A la loi électorale du 5 février 1817 qui avait produit une Chambre relative-

---

sion qui en avait frappé d'autres. Quatremère, du reste, ne se borna point à ces notices qu'il avait consacrées, comme secrétaire prepétuel, aux membres de son Académie. Pouvait-il oublier les deux grands noms de la Renaissance, qui dominent l'art moderne et ne perdront jamais rien de leur domination : Raphaël et Michel-Ange ; l'idéal surhumain de Raphaël ; la trinité de Michel-Ange, architecte, sculpteur et peintre, « un artiste en trois personnes », comme le dit Quatremère ? Il publia en 1824 la vie de Raphaël, et en 1835 la vie de Michel-Ange : après ce qu'on ne cesse pas d'écrire sur ses deux grands génies, les deux volumes de Quatremère de Quincy peuvent toujours être relus. (Sur *Raphael*, voir l'art. de Raoul-Rochette dans le *Journal des Savants*, janvier 1825.)

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

ment modérée, fut substituée, après bien des orages, la loi du 29 juin 1820, la loi « du double vote » qui ajoutait, aux collèges électoraux d'arrondissement, des collèges de département, « composés des électeurs les plus imposés en nombre égal au quart de la totalité des électeurs du département ». Quatremère de Quincy fut un des quatre députés attribués au collège électoral du département de la Seine; tous les quatre royalistes, se rattachant à la majorité qui eut bientôt un ministère de son esprit, le ministère Villèle.

Quatremère de Quincy a-t-il pris une part active au vote des lois antilibérales où l'on croyait trouver le salut de la dynastie et qui la poussèrent à sa perte? On l'a dit et je ne doutais pas qu'on n'en dût avoir la preuve dans les *Annales parlementaires*, grande publication officielle où l'on est en voie de recueillir les débats de nos assemblées politiques, depuis la Révolution de 1789 (1). J'y ai bien trouvé le nom de Quatremère de Quincy au nombre des quatre admis comme députés de la Seine au début de la session de 1820, dans les derniers jours de cette année, le 23 décembre. Je l'y trouve dans la liste générale des députés de cette session, t. XXIX, p. 460; je le trouve encore dans la liste générale de la session de 1821-1822,

(1) *Archives parlementaires de 1787 à 1860.* Recueil parlementaire des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés, sous la direction de M. J. Mavidal, chef du bureau des procès-verbaux, de l'expédition des lois, des pétitions, des impressions et distributions de la Chambre des députés et de M. E. Laurent, bibliothécaire adjoint de la Chambre des députés. Deuxième série (1800 à 1860).

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

p. 558; il n'est plus dans la liste de la session de 1822-1823 (t. XXVI, p. 541), et, dans les huit volumes qui comprennent cette longue suite de débats, après la note qui constate son admission, il ne figure plus nulle part. On dit pourtant que, dans ce retour à la vie politique, il s'est aliéné, pour un temps du moins, ses meilleurs amis, ses anciens collègues, Royer-Collard par exemple (1). Mais alors c'est par des votes muets, car on ne le voit ni dans les séances, ni même dans les Commissions; et cependant les occasions de prendre la parole ne manquaient pas à l'ancien membre de l'Assemblée législative et du Conseil des Cinq-Cents : censure, police de la presse et autres lois du ministère Villèle à ses débuts.

C'est une lacune dans sa carrière politique; heureuse-

(1) M. Guigniaut dit dans sa *Notice :* « En 1820 et 1821, Quatremère de Quincy fut ramené pour la dernière fois dans l'arène politique...Dans cette crise extrême de sa vie, il eut le malheur de se séparer de M. Royer-Collard, invariable défenseur de ses droits, non moins dévoué que lui à la royauté légitime, mais qui comprenait mieux les conditions inexorables de son alliance avec la France nouvelle. Leur amitié put bien en être refroidie quelque temps, elle n'en fut point détruite, et c'est l'honneur de tous deux. »

M. Jouin ne peut parler que d'après une tradition qui est à rectifier sur plusieurs points quand il dit :

« La politique le ressaisit. Élu député en 1820, il dut poser de nouveau sa candidature aux élections générales de 1821. On se souvient des hommes qui firent échec au cabinet de M. de Villèle : La Fayette, Manuel, d'Argenson, le général Foy, Royer-Collard, l'ancien ami de Quatremère. Celui-ci, au contraire, ne cessa de combattre l'opposition. Ses votes furent constamment acquis au ministère pendant cette courte législature qui prit fin, comme on sait, par la dissolution du 24 décembre 1823. »

M. Jouin est mieux renseigné quand il ajoute :

« La rupture ne tint pas. L'amitié recouvra ses droits. Bientôt, Royer-Collard redevint l'hôte le plus assidu de l'archéologue, auquel il prodiguait les témoignages d'une affection pleine de prévenances. »

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

ment, ce n'est pas une éclipse totale dans sa vie de savant. A l'année 1821 se rattache en effet sa dissertation sur la Vénus de Milo, acquise l'année précédente pour la France et intronisée dans le Louvre. Nous y reviendrons plus loin.

Sorti de la Chambre des députés et laissant, cette fois sans regret, ses anciens amis dans le champ clos des débats parlementaires, il fut appelé à enseigner les choses qu'il possédait si bien. Une chaire d'archéologie ayant été créée à la Bibliothèque royale, il y fut nommé (1824) et l'on ne pouvait assurément faire un meilleur choix. Mais il se lassa vite de l'enseignement. Dès 1826 il prit pour suppléant Raoul-Rochette et deux ans plus tard il renonça définitivement au titre que son suppléant recueillit. Il se trouvait plus libre de se livrer à l'étude des sujets qui l'intéressaient. Indépendamment des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, il y avait un autre recueil placé sous la direction des membres de l'Institut, où il avait naturellement sa place, comme antiquaire, le *Journal des Savants* : il y fut porté au nombre des auteurs, dès le rétablissement du journal en 1816, et passa au rang des assistants à la mort de Gosselin en 1830. On y rendait compte de ses travaux, il y parlait lui-même, avec autorité, de ceux des autres. M. Guigniaut a donné la liste des nombreux articles qu'il a publiés dans ce recueil, et je ne puis mieux faire que d'y renvoyer, n'ayant pas d'ailleurs la place pour les analyser ici (1).

(1) Guigniaut, *Notice*, note 46, p. 73. En l'année 1817 il n'en donna pas moins de sept à ce journal. Son feu se modéra ensuite et, sauf une reprise en 1829 pour le *Palais de Scaurus*, il était plus que ralenti quand en 1830, ses collègues le promurent au rang supérieur *des assistants*. Voyez aussi H. Delaborde, *L'Académie des Beaux-Arts*, p. 253 et H. Jouin, *Notice*, p. 65.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

Au point de vue politique, je n'ai pas besoin de le dire, il était resté toujours dans les meilleurs rapports avec le gouvernement de la Restauration qui ne manquait pas de recourir à ses lumières dans toutes les circonstances : et il ne lui refusait pas ses services (1). Il ne manquait pas de surveiller lui-même les choses dont il se chargeait, et un jour il en fut la victime. On fondait en bronze la statue du roi Stanislas pour la ville de Nancy. Quatremère se rendit dans les ateliers du fondeur, et il assistait à l'opération quand un jet de bronze en fusion l'atteignit au front, à la joue et à la main. L'accident eut moins de gravité qu'on n'aurait pu le craindre; mais cela lui imposa une retraite qu'il mit d'ailleurs à profit pour ses travaux. Déjà en 1821, quand il était encore dans la politique, il avait publié sa dissertation sur la Vénus de Milo. Il eut le tort de croire, comme plusieurs après lui, qu'elle formait groupe avec une autre statue, un Mars. Raoul-Rochette combattit son opinion sur ce point, mais il ne lui contesta pas le mérite d'avoir le premier reconnu en elle une œuvre originale de premier ordre, de Praxitèle, ou tout au moins de son temps (2).

---

(1) M. Jouin a énuméré, d'après les papiers mêmes de Quatremère de Quincy, les consultations qui lui furent demandées officiellement et les missions qu'il accepta : avis sur des objets d'antiquité trouvés ou rapportés, sur des statues nouvelles à faire ; place dans tous les jurys concernant les beaux-arts : décoration du pont de la Concorde ; projet d'établissement du quartier compris entre la Barrière de l'Étoile et les Tuileries, etc., p. 62-64.

(2) *Journal des Savants*, Avril 1837, p. 193, dans le second des deux articles qu'il a consacrés au *Recueil de dissertations archéologiques de Quatremère de Quincy* (1836).

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

Quoi qu'il ait pensé de ce prétendu groupe, il n'a pas proposé de le refaire, ni de restaurer cette belle statue mutilée des deux bras. Mais il ne se faisait pas faute de tenter de ces restitutions, soit par écrit, soit par simple dessin, pour des œuvres antiques plus mutilées ou même perdues, son tact ou son flair d'archéologue s'aidant du texte d'auteurs contemporains. Il aimait à se livrer à cette sorte de restauration inoffensive et, en 1829, il publia un choix de ses essais, plus ou moins aventureux, en deux volumes : *Monuments et ouvrages d'art antique restitués*. Dans l'introduction de ce recueil il justifiait en ces termes ses tentatives :

Il ne se découvre pas un fragment de sculpture ou d'édifice, on ne rencontre pas un reste de peinture sur vases ou sur murailles, il ne reparaît ni un revers de monnaie, ni une gravure sur pierre, ni un détail d'ornement qu'on ne puisse en espérer des parallèles ou des autorités, propres à rendre une sorte d'intégrité aux monuments que le temps a mutilés. Rien donc de plus utile que des travaux archéologiques qui ont pour but ces sortes de rapprochements dont l'effet est de redonner l'existence à ce qu'on pouvait croire anéanti.

Mais il est encore un autre moyen de faire sur la destruction de nouvelles conquêtes. Il consiste à faire revivre par le dessin tous ceux des monuments et des ouvrages de l'art que les écrivains grecs et romains ont décrits d'une manière assez précise et assez circonstanciée pour qu'il soit possible, à l'aide de la critique, éclairée par d'utiles comparaisons, d'en retrouver les données principales et d'arriver par leurs détails à restituer leur ensemble (1).

Il avait notamment profité de ses loisirs pour refondre son histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres

(1) *Monuments et ouvrages d'art antiques*, restitués d'après les descriptions des écrivains grecs et latins et accompagnés de dissertations archéologiques. 2. vol. in-f°. J. Renouard, 1820.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

architectes du XIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (1); il n'est pas nécessaire de dire que l'art gothique n'avait pas ses faveurs. Il en donna une preuve nouvelle dans le remaniement de son *Dictionnaire de l'architecture* qu'il avait publié presque au début de sa carrière scientifique, dans l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke et qu'il republia en 1832 chez Adrien Leclerc, avec une simple addition dans le titre *Dictionnaire* historique *de l'architecture*, addition qui témoignait de son regret de n'en avoir pas fait l'histoire; et il en convenait dans sa courte introduction (2); mais la critique n'y trouva pas les remaniements qu'elle aurait souhaités sur les points où ils semblaient imposés par les notions acquises depuis la première publication, sur l'Égypte par exemple. C'était toujours au fond le même

(1) Paris, Renouard, 1830, deux volumes in-8°.

(2) *Dictionnaire historique d'architecture*, comprenant dans son plan les notions historiques, descriptives, archéologiques, biographiques, théoriques, didactiques et pratiques de cet art, t. I et II. Paris, Librairie d'Adrien Leclerc et Cie, quai des Augustins, 1832. Voici ce qu'il dit au début de son introduction :

« Nous aurions désiré pouvoir embrasser dans le plan, le cadre et la forme d'un corps d'histoire universelle, les notions de l'architecture de tous les temps et de tous les pays; mais nous avons dû renoncer à tout système méthodiquement suivi d'un ensemble régulier. Aucun art n'offre, en effet, à l'écrivain qui voudrait en subordonner toutes les variétés à l'uniformité d'un plan historique, une plus grande diversité de points de vue, d'objets plus distants entre eux, d'éléments plus difficiles à combiner, etc.

« C'est donc sous la forme et avec la méthode de dictionnaire que nous avons tenté de rassembler les principaux matériaux d'une histoire universelle de l'architecture, etc. »

— C'est donc un magasin de matériaux qui peuvent trouver leur place dans la construction de l'édifice; mais l'édifice reste à bâtir; la courte préface indique bien à quels besoins il doit répondre, ce n'est pas en quatre pages qu'il en pouvait donner le plan.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

dictionnaire, et l'ancien éditeur Panckoucke, qui en avait publié le troisième et dernier volume en 1825, ne s'y laissa pas prendre.

En 1837, Quatremère eut l'occasion de revenir sur une question qui l'avait toujours occupé (1). Dès 1805 il avait publié une brochure qui réunissait trois articles des *Archives littéraires : L'idéal dans les arts du dessin.* Il y parlait de l'art, comme un disciple de Descartes, et je serais tenté de dire comme un précurseur de Cousin, qui prônait son esthétique et fit le livre *Le beau, le vrai et le bien.* Le beau idéal, disait Quatremère, n'est pas la simple copie d'une belle nature :

> Ce beau, qu'on a déjà dit être plus particulier à la jeunesse et au sexe féminin, ne saurait, pour devenir idéal, résulter davantage de la copie d'un bel individu : ce ne serait jamais qu'un beau portrait, qu'un portrait plus beau que d'autres. Or, s'il est portrait, il en aura les caractères, il le paraîtra ; et s'il le paraît, l'effet de l'idéal n'a plus lieu. Les belles têtes idéales de femmes antiques, et les belles têtes de femmes portraits, nous font voir ce qu'il y a de distance entre ces deux choses. Il n'y a pas de portrait antique, si beau qu'il soit, qui puisse se mettre ou se supposer sur un corps idéal de Vénus ou d'Apollon ; il n'y a pas de tête de Vénus et d'Apollon antique qui puisse se mettre ou se supposer sur une statue moderne (p. 36).

Et plus loin :

> L'art n'arrive donc au genre de beauté idéale en question, que par les routes déjà indiquées. Il y arrive, non par la copie de l'individu, ou la réunion de plusieurs individus, mais par l'analyse et la recherche des causes qui produisent l'harmonie d'où résulte la beauté dont je parle ; et la découverte de ces causes donne lieu à

(1) Guigniaut, *Notice*, p. 42.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

un beau qui ne saurait être celui d'aucun individu, parce qu'il n'est donné à aucun individu d'être la nature (p. 37).

L'*Essai sur l'idéal* qu'il publia en 1837 n'ajoute rien à ce qu'il avait dit alors et redit plusieurs fois (1). Il prouve au moins qu'il persévéra jusqu'à la fin dans sa doctrine sur l'idéal dans l'art.

Le 1er juin 1839, Quatremère, sentant peut-être ses forces décliner, se démit de ses fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. Cette résolution causa une émotion profonde au sein de la Compagnie. Le président, qui était alors Nanteuil, et le bureau, auquel se joignit toute une députation, vinrent lui en exprimer leurs vifs regrets. En souvenir de cette longue collaboration, l'Académie lui conféra le titre de secrétaire perpétuel honoraire. Dans les premiers temps, il se montra encore aux séances comme à celles de l'Académie des Inscriptions où il n'avait pas de charge à remplir, ni de démission à donner. Ses confrères l'allaient voir à son domicile rue de Condé, où plus d'une question concernant la science et l'art put être encore débattue. Bientôt pourtant il y parut plus indifférent; ses idées ne se suivaient pas, il perdit la mémoire des noms, des choses même. Ce qui se passait sous ses yeux ne faisait plus d'impression dans son esprit; s'il se rappelait quelque chose, c'était du plus lointain passé, comme il lui arriva vers 1845, un soir que notre confrère Étienne Quatremère, son cousin, le visitait. Le

(1) *Essai de théorie sur le principe imitatif des arts et le génie poétique de chacun d'eux* (lu à l'Institut en 1804). *Essai sur la nature, le but et les moyens de l'imitation dans les Beaux-Arts* (1823). GUIGNIAUT, *Notice*, p. 48.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

vénérable vieillard lui parla d'un accident qui remontait à sa cinquième année : chute de voiture, jambe cassée, noms des chirurgiens qui le soignaient et des personnes qui l'entouraient, jusqu'au détail des jouets qu'on lui donnait pour le distraire ; et puis il retombait dans la nuit ; mais après 1840, ces illuminations ne sont plus guère signalées (1). Cette fin est triste : la mémoire est la faculté qui s'affaiblit et se perd la première. Croyons qu'avant de s'éteindre il y eut aussi un réveil de l'intelligence chez un homme qui avait si bien parlé de l'idéal.

Il mourut le 28 décembre 1849.

Il n'avait jamais approuvé l'usage de prononcer l'éloge du mort sur sa tombe (2). Raoul-Rochette, qui lui avait succédé comme secrétaire perpétuel à l'Académie des Beaux-Arts, le rappelait le jour de ses funérailles : « L'homme illustre auquel nous venons rendre les derniers devoirs regretta toute sa vie qu'on fît entendre des discours profanes dans ce lieu consacré à la fois par la mort et par la prière. » Et après avoir salué celui dont la France devait s'honorer « au même titre que l'Allemagne et que l'Italie s'enorgueillissent de leur Winckelmann et de leur Visconti », il ajoutait : « Nous croyons donc remplir un devoir en nous conformant à la pensée du collègue, de l'ami, du maître que nous perdons. »

M. Magnin, qui présidait notre Académie cette année-là, ne se crut pas tenu rigoureusement à la même réserve. Il

(1) Le vendredi 10 avril 1840 est le dernier jour où sa présence soit signalée aux séances de l'Académie des Inscriptions.

(2) Cela lui était arrivé bien des fois ; on a ces discours à la Bibliothèque de l'Institut.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

signalait dans cette vie qui venait de finir deux forces ordinairement séparées, force d'impulsion et force de résistance : « Il portait au front, disait-il, le signe éclatant de cette race d'élite, de cette race d'hommes énergiques qui savent vouloir. Il était de ceux qui apportent en naissant le don de l'autorité et la mission d'exercer, suivant l'occurrence, le gouvernement des hommes » ; et sans s'arrêter d'ailleurs au détail de sa vie publique ou de ses travaux, il voulait au moins rappeler son œuvre capitale : « le *Jupiter Olympien*, le plus bel ouvrage d'archéologie qui ait paru en France depuis le commencement du siècle ». Mais, comme je l'ai dit en commençant, cet éloge largement motivé ne lui a pas manqué (1). Je me borne à rappeler la grande et belle notice de mon vénéré maître, M. Guigniaut, au nom de l'Académie des Inscriptions et, avec la place que lui a donnée le comte Delaborde dans son Histoire de

(1) Les sculpteurs pouvaient-ils lui faire défaut? Nous avons à la bibliothèque de l'Institut un buste de Quatremère de Quincy par Nanteuil qui présidait l'Académie des Beaux-Arts lorsqu'il donna sa démission de secrétaire perpétuel : tête fortement charpentée, traits durement accusés, nez aquilin, pommettes saillantes, figure sévère; l'âge a déprimé sa vigueur, c'est un souvenir des dernières années. Tout autrement vivant est le médaillon fait « de chic » comme on le peut dire aujourd'hui, par David d'Angers et offert pour ainsi dire à brûle-pourpoint à Quatremère, qui ne s'était pas défié de l'artiste. Quatremère l'en a remercié par une lettre qui lui donne date certaine, 4 octobre 1835, et qui montre que son esprit n'avait rien perdu de sa finesse ; il avait alors quatre-vingts ans. M. Jouin a reproduit cette lettre (p. 73) et il a placé la gravure du médaillon en tête de sa notice.

Le cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale possède aussi plusieurs gravures ou lithographies qui reproduisent ses traits : entre autres une gravure du buste fait par Nanteuil, une lithographie de Giraldon, en costume, avec le ruban de l'ordre de Saint-Michel, et une autre de Julien Boilly, fils du célèbre peintre Louis Boilly (1820).

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet

l'Académie des Beaux-Arts, la fidèle et complète étude qu'a faite, de l'homme et de ses travaux, M. Henry Jouin, secrétaire de l'École des Beaux-Arts. Les rappeler, reproduire leurs hommages, c'était, je crois, la meilleure manière de célébrer le centenaire de l'élection, dans notre Compagnie, de mon illustre prédécesseur Quatremère de Quincy. Comment ai-je pu moi-même y figurer en premier rôle? Si l'un de vous m'en eût parlé comme d'un devoir de ma charge, j'aurais bien pu lui dire, m'appropriant cette réponse que fit, dit-on, Quatremère à quelque invitation dans ses dernières et lugubres années : « J'ai bien le droit d'être mort » ; mais je remercie Dieu de m'avoir conservé la vie, puisque jusqu'aux limites si reculées de mon âge, votre affectueuse bienveillance, mes chers confrères, ne m'a jamais fait défaut.

Paris. — Typ. Firmin-Didot et Cie, impr. de l'Institut, rue Jacob, 56. — 43827.

Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet



Association Henri Wallon - www.henriwallon.com - numérisation : Baptiste Essevaz-Roulet